

Ref: CommHR/MOF/sf 125-2026

Madame Camille Galliard-Minier,
Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Strasbourg, le 28 août 2026

Madame la Ministre,

Permettez-moi de vous exprimer mes plus sincères remerciements pour l'entretien que vous m'avez accordé le 16 juin dernier dans le cadre de ma visite en France.

J'apprécie l'intérêt que vous avez manifesté à cette occasion pour la protection des droits humains des personnes âgées résidant en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Notre discussion m'a permis de mieux comprendre les politiques publiques mises en œuvre dans ce domaine.

Je souhaiterais prolonger nos échanges et porter à votre connaissance plusieurs points ayant retenu mon attention. Je salue la prise de conscience de la nécessité de corriger les défaillances structurelles du secteur et le développement de mesures visant, notamment, à renforcer les contrôles des EHPAD. Lors de mes visites dans des EHPAD relevant du secteur privé lucratif et public et des échanges avec les professionnels du secteur, j'ai également été impressionné par l'engagement des personnels de tout niveau et leur souci du respect de la dignité, du bien-être et des droits humains des personnes auprès desquelles ils interviennent. La pleine réalisation de ces exigences semble être toutefois entravée par une série de difficultés, dont j'ai pu observer que l'identification fait l'objet d'un large consensus.

En premier lieu, les ressources humaines et financières allouées aux EHPAD sont décrites par l'ensemble des acteurs comme largement insuffisantes. Le sous-effectif et le taux élevé de rotation des personnels, qui conduisent à une dégradation des conditions de travail et de vie dans les EHPAD, appellent des mesures, notamment afin d'améliorer à brève échéance le ratio personnel/résident. À cet égard, les autorités pourraient tirer profit des recommandations du Défenseur des droits ainsi que des positions exprimées sur cette question par les personnels de soin, d'accompagnement et d'encadrement, les Conseils départementaux et les associations de résidents et de leurs familles. J'estime qu'il conviendrait d'allouer les ressources financières nécessaires au recrutement de davantage de professionnels et à leur formation initiale et continue. Des mesures pourraient aussi être utilement envisagées afin de favoriser leur fidélisation.

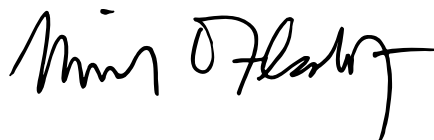
Lors de mes visites de terrain et des réunions de travail avec les différents acteurs du secteur, mon attention a été attirée sur la vétusté de certaines infrastructures, leur exiguïté et/ou leur inadaptation au changement climatique. Il apparaît ainsi qu'un effort budgétaire devrait également être consenti pour y remédier. Comme je l'ai indiqué dans le [communiqué](#) publié à l'issue de ma visite, l'accent bienvenu mis sur le soutien au maintien à domicile et aux soins de proximité devrait aller de pair avec la garantie que les moyens nécessaires sont alloués aux structures d'hébergement afin d'offrir des conditions respectueuses des droits et de la dignité de toutes les personnes âgées, y compris celles qui ne bénéficient pas d'un maintien à domicile.

En deuxième lieu, la question des contrôles et évaluations des EHPAD demeure centrale afin de s'assurer que les droits des résidents y sont pleinement respectés et que les conditions de vie et de travail y sont satisfaisantes. Je note que d'importants efforts ont été réalisés en matière de contrôles par les services de l'Etat et des Conseils départementaux à la suite du scandale *Orpéa*. Néanmoins, il

ressort des échanges menés lors de ma visite que ces contrôles gagneraient à être plus fréquents et davantage conduits de manière inopinée. Il apparaît également souhaitable de renforcer ces contrôles, d'une part en accroissant la coordination des Autorités Régionales de Santé et des Conseils Départementaux dans ce domaine et, d'autre part, en élargissant le périmètre des contrôles pour y intégrer – outre les aspects techniques et financiers – la qualité de vie et le respect des droits des résidents et de la démocratie interne, dont les Conseils de la Vie Sociale, le contrat d'accueil et la charte des droits sont des instruments qui doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle. Plusieurs de mes interlocuteurs ont, par ailleurs, exprimé des réserves quant aux évaluations externes de la qualité des EHPAD réalisées par des organismes évaluateurs accrédités. En effet, l'examen des pièces communiquées en amont par les établissements et les visites sur place, qui ne sont pas conduites de manière inopinée, ne permettraient pas toujours de refléter fidèlement la réalité des conditions de vie et de travail prévalant dans les EHPAD.

Enfin, il serait important de définir des moyens efficaces de lutte contre l'âgisme et de garantir que la perte d'autonomie des personnes âgées ne les réduise pas à de simples objets de soins, sans considération pour leur qualité de sujets de droit à part entière. A cet égard, la consultation des personnes âgées et leur association aux décisions qui les concernent sont essentielles.

Je me réjouis de poursuivre mon dialogue constructif avec vous sur ces enjeux importants et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michael O'Flaherty', with a stylized, flowing script.

Michael O'Flaherty